

**2026-04/16**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER

**Membres présents** : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

**Membres absents excusés** : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ), Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

**Membres absents** : Pascal MONTLAHUC

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS : 24 VOTANTS : 26

---

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS  
DIRECTS (CCID)**

**Vu** l'article 1650 du Code général des impôts ;

**Considérant** que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est identique à celle du conseil municipal ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de dresser une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires titulaires et suppléants ;

**Considérant** que les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Être âgées de 18 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

**Considérant** qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés hors de la commune ;

**Considérant** qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article unique :**

**DRESSE** la liste de présentation suivante, comportant **32 noms**, en vue de la désignation par le Directeur départemental des finances publiques des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

**Liste des contribuables proposés :**

1. M. Frédéric MARIANI, retraité
2. M. Joël TEISSEIRE, retraité
3. M. Noël REBUFFEL, chauffeur de bus
4. M. Etienne FELIX, retraité
5. Mme Annie EYMERIE, Retraitée
6. M. Jacques BERENGER, retraité
7. M. Robert FERRAN, retraité
8. M. Jean-Marc BRISSI, artisan menuisier
9. M. Jean-Christophe BERTIN, chef d'entreprise
10. Mme Bérengère GINOUX, directrice de crèche
11. Mme Magali LUPPINO, cadre de santé
12. Mme Cindy REBUFFEL, mère au foyer
13. M. Stéphane ALLEXANDRE, chef d'entreprise
14. M. Elie REBUFFEL, retraité
15. M. Serge MUNOZ, chef d'entreprise
16. M. René DONADEY, exploitant agricole
17. M. Patrick AUTRAN, retraité, Propriétaires de bois et forêts
18. M. Guy CASTILLON, retraité, Propriétaires de bois et forêts
19. Mme Nelly MAILLARD, retraitée
20. Mme Danielle POMIRO, retraitée
21. M. Daniel UGOLINI, retraité
22. M. Jean-Christophe CHAUTARD, retraité
23. M. Jean-Luc ANTONINI, retraité
24. Mme Pascale AUGUET-OTTAVY, retraitée
25. M. Michel FIAT, retraité
26. Mme. Sandrine BUIRON

27. Mme Colette GIRAUD, retraitée
28. M. Pascal MONTLAHUC, retraité
29. M. Christophe LOPEZ, chef d'entreprise
30. Mme Emilie CARLO REBUFFEL, agricultrice
31. Mme Séverine CALVET, professeur
32. Mme Stéphanie BRUYERE, fonctionnaire

**PRÉCISE** que cette liste respecte les conditions prévues à l'article 1650 du Code général des impôts, notamment en matière de représentation des contribuables, de présence de membres domiciliés hors commune et de propriétaires de bois et forêts.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal base.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 083-218300291-20260409-2026\_04\_41-DE